



## Constituer un héritage pour le secteur patrimonial canadien

---

### 1. Constituer un héritage pour les institutions patrimoniales canadiennes

Le gouvernement fédéral soutient plus de 2 600 musées et organismes patrimoniaux au Canada grâce à une variété de programmes de financement très importants bien que modestes. Ces programmes sont d'une importance capitale pour leurs bénéficiaires et nous recommandons fortement que soit élaborée une nouvelle stratégie nationale de financement des musées et que l'on procède à l'examen de la gamme complète des programmes du secteur du patrimoine du ministère du Patrimoine canadien, notamment le Programme d'aide aux musées (PAM), le Fonds du Canada pour les espaces culturels et le Réseau canadien d'information sur le Patrimoine.

Le nombre de programmes a considérablement chuté au cours des dernières années. Ils sont difficilement accessibles et ne répondent plus aux besoins de l'actuelle communauté muséale. Il est urgent de les actualiser et de les renouveler. Leur financement a été érodé par des années de coupures, mais ces programmes demeurent des services essentiels pour soutenir nos musées et notre patrimoine national.

En 2006, le gouvernement libéral de Paul Martin avait étudié et approuvé une nouvelle stratégie pour les musées; elle a été emportée dans la foulée de la défaite subie lors de l'élection générale de la même année. Il est maintenant temps que le gouvernement suivant renouvelle cet engagement à l'égard de nos musées qui contribuent grandement au tourisme et aux secteurs sociaux.

Les musées du Canada contribuent de manière importante à une industrie touristique vigoureuse (le secteur de la culture au Canada participe pour un montant de 46 milliards de dollars au PIB), ainsi qu'à la qualité de vie des Canadiens; près de 60 millions de personnes visitent les musées chaque année pour en apprendre davantage sur leur patrimoine, en plus des 7,5 millions d'élèves et étudiants, de l'école maternelle au doctorat. L'actuelle Politique nationale des musées du Canada a été mise en place en 1972 et révisée pour la dernière fois en 1990; en 2006, le gouvernement libéral au pouvoir avait approuvé son renouvellement, mais celui-ci a été emporté par la défaite. Cette stratégie qui existe de longue date ne répond plus à nos musées et il est urgent de l'actualiser et de la renouveler.

Le niveau de financement accordé au Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien a diminué considérablement, passant de 18 millions de dollars à moins de 7 millions actuellement. Un investissement renouvelé dans les programmes de mise en valeur du patrimoine permettra aux musées et aux galeries de préserver notre passé, d'offrir au public des possibilités d'apprentissage, et d'instruire nos jeunes sur l'histoire et la culture du Canada.

Cet investissement est crucial car les musées et les organismes de mise en valeur du patrimoine ont un rôle important à jouer dans les célébrations du centenaire de la Première Guerre mondiale et du sesquicentenaire de la Confédération en 2017; il importe d'amorcer la planification des programmes le plus tôt possible, en disposant d'un investissement approprié.

***Nous recommandons fortement d'examiner et de moderniser les programmes de mise en valeur du patrimoine qui existent actuellement et soutiennent les musées et les galeries du Canada, en leur accordant un investissement approprié de nouveaux fonds, afin de stabiliser le financement culturel pour qu'il soit pertinent et reflète la réalité des institutions patrimoniales de notre pays.***

## **2. Constituer un héritage pour tous les Canadiens**

Pour stimuler la croissance économique dans le secteur du patrimoine au Canada et encourager une plus grande autosuffisance des musées, nous recommandons la mise en place d'une initiative quinquennale, le Fonds des Canadiens qui appuient leurs musées, un programme de contributions à parts égales qui aidera à diversifier les sources de soutien et à accroître l'engagement des citoyens canadiens à l'égard de leurs institutions patrimoniales. Ce projet contribuera à stabiliser les musées et encouragera une plus grande autonomie à long terme. Mis en œuvre tôt, il s'agirait d'une initiative parfaite vers 2017.

Bien que nos musées et organismes patrimoniaux aient grandement compté sur le soutien du gouvernement dans le passé, nos institutions patrimoniales doivent accroître la diversification de leurs sources de revenus en encourageant les Canadiens à devenir des contributeurs plus actifs par rapport à notre patrimoine. L'expérience prouve que les programmes comme un fonds de contributions à parts égales constituent un incitatif puissant pour que les donateurs privés connus augmentent leurs dons et que de nouveaux donateurs leur emboîtent le pas.

Les dons du secteur privé sont une source clé pour la stabilisation. Malgré une hausse des incitatifs fiscaux pour les dons des particuliers aux organismes de bienfaisance, il n'y a pas eu de croissance importante des dons aux musées. En investissant dans un programme fédéral qui verse un dollar pour chaque dollar donné aux musées (jusqu'à l'atteinte d'un plafond annuel), le gouvernement du Canada mettrait en place les conditions propices à la philanthropie et à la croissance économique, aiderait nos musées à consolider leur situation budgétaire et développerait l'expertise du secteur en matière de collecte de fonds. Avec un fonds annuel de 50 millions de dollars, les budgets de fonctionnement des musées tirés des dons du secteur privé devraient augmenter de 9 pour cent à 15 à 20 pour cent.

Les musées disposant de recettes soutenues et d'une solide main-d'œuvre professionnelle auront la capacité de restaurer un plus grand nombre d'objets du patrimoine canadien, de permettre leur présentation aux Canadiens, de développer davantage d'expositions pouvant faire la promotion de notre histoire tant au niveau national qu'international, et réciproquement de stimuler l'« économie culturelle » du pays.

***Nous recommandons fortement que soit introduit un programme national à court terme de contributions à parts égales qui, avec un investissement annuel de 50 millions de dollars, stimulera le soutien public et privé à l'égard du secteur patrimonial canadien et aidera les musées à devenir davantage autonomes.***

## **3. Constituer un héritage pour les jeunes de notre pays**

La création d'emplois est un facteur essentiel pour la croissance de notre pays et le secteur du patrimoine contribue de façon importante à la création de possibilités d'emplois. Au niveau national, les musées du Canada offrent un nombre important d'emplois d'été et de stages par

l'intermédiaire du programme Jeunesse Canada au travail (JCT). Ce programme à frais partagés met l'accent sur l'éducation et la formation et est devenu un pilier majeur du soutien du gouvernement fédéral à l'engagement et à l'emploi des jeunes. Le financement touche toutes les provinces et les territoires et les cibles annuelles de création d'emplois sont toujours surpassées. Le programme s'avère particulièrement important dans les petites communautés disposant de ressources restreintes. Les musées ont accès à un bassin de jeunes travailleurs enthousiastes, tandis que les étudiants ont l'occasion de travailler dans le domaine de la culture et du patrimoine, de développer les compétences qui accroîtront leurs chances de décrocher un emploi, et d'acquérir de l'expérience concrète qui favorisera leur perfectionnement professionnel.

Actuellement, le nombre de demandes dépasse largement les places disponibles et le taux de refus est supérieur à 50 pour cent pour les emplois d'été et à 85 pour cent, un taux inquiétant, pour les stages. Avec un soutien accru du gouvernement fédéral, provenant d'un nouvel investissement ou d'une réallocation du financement existant pour ce programme, nous pourrions maximiser le nombre et les types d'emplois pour les étudiants canadiens et ainsi créer davantage d'emplois à temps plein pour plusieurs participants au programme.

***Pour stimuler la création d'emplois dans le secteur du patrimoine, nous recommandons un investissement de 5 millions de dollars supplémentaires par année dans le programme Jeunesse Canada au travail dans les établissements du patrimoine, de manière à créer près de 1 000 nouveaux emplois et stages pour les étudiants.***

## **Recommandations connexes**

**Art contemporain :** L'AMC appuie résolument le rôle continu de financement joué par le Conseil des arts du Canada, par l'intermédiaire de nos musées, galeries et centres régis par les artistes, relativement aux expositions d'art contemporain. La Banque d'œuvres d'art joue également un rôle très important et utile et a réussi à trouver de nouvelles sources de recettes. Nous applaudissons le succès du Conseil des arts du Canada et de sa Banque d'œuvres d'art.

**Modifications au droit d'auteur :** L'AMC demande que soit apportée une nouvelle distinction concernant les « œuvres orphelines ». Les dispositions en vigueur en vertu de la Loi sur le droit d'auteur sont désuètes et non adaptées aux musées. Il est absolument nécessaire de mettre en place de nouvelles manières d'obtenir des autorisations dans les cas où les titulaires des droits d'auteur sont introuvables, sans qu'il ne faille verser des sommes à des quasi-lobbys comme des collectifs. Il s'agit d'une procédure désuète qui doit être modernisée. Notons que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, une agence des Nations Unies basée à Genève, entreprend une étude des exceptions possibles pour les musées, les bibliothèques et autres institutions connexes. L'AMC participe à cette étude.

**Loi sur les armes à feu :** L'actuelle loi canadienne sur les armes à feu constitue une entrave majeure pour les musées qui se vouent au collectionnement et à la préservation de l'ensemble de notre patrimoine, y compris les armes à feu et autres objets. Nous avons à plusieurs reprises demandé d'inclure des exemptions à cette lourde loi afin que les musées établis puissent s'acquitter de leur travail de collectionnement d'armes à feu. La loi actuelle doit sérieusement être mise à jour pour refléter ce travail légitime de préservation accompli par les musées.

**Commission d'examen des biens culturels :** Il s'agit d'un outil très précieux pour l'acquisition d'œuvres d'art et d'artefacts de valeur par les musées au Canada. Certains changements

apportés récemment ont inquiété nos membres, notamment les changements aux catégories de dons et le transfert de la commission d'examen à un nouveau tribunal administratif. L'AMC a comparu devant le Comité des finances de la Chambre des communes le 15 mai dernier pour obtenir l'assurance que ces changements n'éroderaient pas davantage le rôle important de ce programme majeur. Nous n'avons jusqu'à maintenant obtenu aucune assurance de la part du gouvernement du Canada.

**Financement des associations de musées** : Certains changements majeurs ont été apportés à la manière de financer les associations de musées. Nous croyons qu'il est urgent d'ajouter au PAM une nouvelle composante pour les associations de sorte qu'elles ne se fassent pas inutilement compétition pour recruter leurs membres. Les associations fournissent des services utiles à une grande variété de membres dans chaque région du Canada. Elles méritent une reconnaissance particulière et un programme de soutien particulier pour être équitablement évaluées selon leurs propres termes.